



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1435

Lyon 3e – Cession par la Ville de Lyon au profit de la S.A Promelia d'un tènement situé 192 rue de Créqui angle 70 rue Chaponnay – EI 03324 – Numéros Inventaire 03324 A000 ; 03324 - T 001.

Direction Centrale de l'Immobilier

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1435 - LYON 3E – CESSIION PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT DE LA S.A PROMELIA D'UN TENEMENT SITUE 192 RUE DE CREQUI ANGLE 70 RUE CHAPONNAY – EI 03324 – NUMEROS INVENTAIRE 03324 A000 ; 03324 - T 001. □ □ (DIRECTION CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment situé 192 rue de Créqui – 70, rue Chaponnay à Lyon 3^e contigu au jardin de poche Créqui Edison.

Cet immeuble a été acquis auprès de la Communauté Urbaine de Lyon par acte d'échange en date du 17 octobre 1995 en vue, dans le cadre d'un emplacement réservé alors inscrit au bénéfice de la Ville de Lyon, de la réalisation d'un espace public.

Initialement voué à la démolition dans le cadre du projet précité, puis dans le cadre de l'Emplacement Réservé n° 33 inscrit par la suite au bénéfice de la Communauté Urbaine, ce bâtiment a enfin été répertorié par le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, comme élément bâti intéressant à conserver.

L'emplacement réservé pour place publique ayant été supprimé dans le cadre de la modification n° 7 du plan local d'urbanisme, c'est dans ce contexte et afin de valoriser son parc immobilier privé, que la Ville de Lyon a souhaité vendre ce bien dont la conservation dans le patrimoine communal ne présente plus d'utilité avérée.

Atypique, ce bâtiment est composé de trois niveaux (hors caves) et deux niveaux de mezzanines développant une superficie de 50 m² environ par étage et 30 m² environ par mezzanine. Resté inoccupé depuis de nombreuses années, il nécessite des travaux de rénovation importants afin de trouver un nouvel usage.

Ainsi, un dossier de consultation a été élaboré en vue de la cession de ce bâtiment et des mesures de publicité ont été effectuées.

A l'issue de la procédure d'analyse des différentes propositions remises au titre de cette consultation, l'offre formulée par la Société Promelia pour un montant de 290 000 euros admis par France Domaine, selon avis 2014-383V2407 du 15 novembre 2014, a été jugée la plus conforme aux critères proposés au cahier des charges de consultation, visant notamment à valoriser ce site dans son environnement historique et urbain.

Par conséquent, il vous est proposé d'approuver la cession de ce bien au profit de la Société Promelia au prix de 290 000 euros telles que les conditions figurent dans le compromis de vente joint au présent rapport.

Il est rappelé que cette cession sera assortie des servitudes spécifiques suivantes :

- servitudes de vues, de jours, de débords de toiture, écoulement des eaux pluviales et tour d'échelle constituées aux termes d'un acte reçu les 25 et 30 juin 2015 contenant cession par la Métropole de Lyon au profit de la Commune de Lyon de la parcelle cadastrée AO 213 ;
- servitude d'accrochage réciproque adaptée à la réalisation du projet technique de la Société Promelia à constituer.

Il convient de noter que la concrétisation de ce projet reste soumise aux conditions suspensives particulières suivantes :

- obtention par la société Promelia d'un rapport d'expertise concernant l'étanchéité et le joint de dilatation entre le mur de l'immeuble cédé et le mur accolé propriété Ville de Lyon, ne révélant pas la mise en péril de la construction de l'immeuble objet des présentes ;
- obtention d'un permis de construire définitif.

Il est précisé que l'acquéreur prendra en charge les frais liés à l'établissement de l'acte notarié.

Il convient enfin de rappeler que par suite d'un procès verbal de cadastre établi par le Cabinet Ratelade-Petithomme, géomètres experts à Lyon 8^e, le 16 février 2015, la parcelle cadastrée AO 98 constituant précédemment l'emprise foncière du bâtiment 192 rue de Créqui angle 70 rue Chaponnay objet des présentes, d'une superficie de 72 m², est devenue la parcelle cadastrée AO 211 d'une superficie de 73 m².

Vu ledit projet de compromis ;

Vu l'avis de France domaine en date du 15 novembre 2014 ;

M. le Maire du 3^e arrondissement ayant émis un avis favorable le 12 juin 2014 ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1. La cession de l'immeuble situé 192 rue de Créqui - angle 70 rue Chaponnay à Lyon 3^e, au profit de la Société Promelia, au prix de 290 000 euros, est approuvée dans les conditions sus-décrites.

2. M. le Maire est autorisé à signer le compromis de vente, l'acte authentique, ainsi que tout document y afférent.

3. La prévision de cette recette sera inscrite au budget de la Ville de Lyon et imputée sur la nature comptable 024, fonction 01, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

4. La réalisation de cette recette sera imputée sur la nature comptable 775, fonction 020, de l'opération FONCESSI, du programme FONCIERVDL.

5. La sortie du patrimoine de la Ville de Lyon sera réalisée conformément aux dispositions budgétaire et comptable de la M14 :

N° Inventaire	Désignation	Surface cédée m ²	Surface totale EI m ²	Nature comptable	Montant €
03324A000	Tènement	210,00	216,00	2138	215 194,00
03324T001	Terrain	73,00	73,00	2115	74 806,00

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

N. GAY